

N° 100

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée Nationale.

TOME III

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Par M. Louis VIRAPOULLÉ,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, président ; Jean Geoffroy, Pierre Carous, Louis Virapoullé, Paul Girod, vice-présidents ; Charles Lederman, Roland du Luart, Pierre Salvi, Lionel Cherrier, secrétaires ; Alphonse Arzel, Germain Authié, Marc Bécam, Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, MM. Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Raymond Bouvier, Michel Charasse, Félix Ciccolini, François Collet, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Michel Darras, Michel Dreyfus-Schmidt, Jacques Eberhard, Edgar Faure, François Giacobbi, Michel Giraud, Jean-Marie Girault, Daniel Hoeffel, Jacques Larché, Jean Ooghe, Guy Petit, Hubert Peyou, Paul Pillet, Roger Romani, Marcel Rudloff, Pierre Schiélé, Franck Sérusclat, Edgar Tailhades, Jacques Thyraud.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 13), 1166 (tome XI), 1170 (tome VI) et in-8° 260.

Sénat : 94, 95 (annexe 9) et 97 (tome XXII) (1982-1983).

Loi de finances. — Départements d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

Introduction	3
I. — UN BILAN ÉCONOMIQUE CONTRASTÉ	5
A. <i>La situation économique dans les départements d'Outre-Mer</i>	5
Les grands équilibres	5
Analyse sectorielle	13
B. <i>Les grandes options gouvernementales</i>	18
Une tentative d'amélioration de la protection sociale	18
Une prétendue volonté de relance du développement économique.	19
II. — UN BUDGET DE STAGNATION	21
A. <i>Présentation du budget 1983</i>	21
Le Secrétariat aux DOM-TOM	21
L'intervention des ministères techniques	25
B. <i>Des actions prioritaires</i>	27
La politique d'encadrement	27
La relance de la politique de grands travaux	28
Des mesures novatrices en matière industrielle	30
Le volet social	31
Conclusion	31

Mesdames, Messieurs,

Les départements d'Outre-Mer sont des collectivités qui constituent des parties intégrantes de la République française et dont l'histoire est liée indéfectiblement à celle de la Métropole.

En dépit des problèmes difficiles qu'elles connaissent encore, ces terres lointaines ont cependant connu, au cours des années qui viennent de s'écouler, des progrès appréciables dans le domaine social et non négligeables dans le domaine économique.

L'effort doit cependant être poursuivi afin d'améliorer les conditions de vie de tous les Français qui vivent dans ces départements lointains.

La réussite ne sera possible que dans le maintien des institutions.

Ces terres, françaises depuis plusieurs siècles, estiment, à juste titre, que toutes modifications qui porteraient atteinte à l'institution départementale, qui est le symbole même de leur assimilation juridique avec les départements métropolitains, auraient des conséquences graves et iraient à l'encontre du bien-être qui doit être recherché pour tous.

L'intégration législative, le maintien des institutions fondamentales, ont permis à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion d'avoir un niveau de vie nettement supérieur aux terres qui les entourent.

Néanmoins, les départements d'Outre-Mer ne sont pas épargnés par la crise. On doit reconnaître que des problèmes complexes se posent au point de vue économique.

Il convient, dans le cadre d'une large réflexion, de trouver les solutions qui s'imposent :

Les difficultés que connaît l'emploi demeurent préoccupantes.

Il importe, par ailleurs, de poursuivre et d'améliorer la tâche entreprise depuis de nombreuses années dans le domaine de l'entreprise, de l'infrastructure, de la scolarisation et de la formation.

S'il est vrai que le rôle joué par les ministères techniques dans les départements d'Outre-Mer a pris une ampleur justifiée et légitime, il appartient cependant au Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer de pouvoir, grâce à son budget, accomplir une mission d'initiation et de coordination.

Ce budget n'est malheureusement pas à la hauteur de la tâche qui doit être accomplie et ce, d'autant qu'il y a lieu de tenir compte de l'existence de Saint-Pierre et Miquelon, territoire d'Outre-Mer devenu récemment département d'Outre-Mer, et de la collectivité territoriale de Mayotte.

Nous examinerons, dans une première partie, la situation économique et sociale telle qu'elle se présente dans les départements d'Outre-Mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte, dans une deuxième partie, nous ferons une analyse du budget qui est soumis à notre appréciation et nous indiquerons ce que nous considérons comme étant des actions prioritaires.

I. — UN BILAN ECONOMIQUE CONTRASTE

La détermination des options budgétaires gouvernementales repose sur l'analyse de la situation économique des départements d'Outre-Mer.

A. — La situation économique des D.O.M.

L'examen des grands équilibres ainsi qu'une analyse sectorielle permettent de présenter un bilan économique pour l'année 1982.

1. — *Les grands équilibres*

Le montant de la P.I.B., les transferts publics, le commerce extérieur, les prix, le chômage, en constituent les différents éléments qui ne peuvent s'analyser indépendamment les uns des autres.

— La P.I.B.

En dépit de leurs spécificités et de leur dispersion géographique, les départements d'Outre-Mer présentent des caractéristiques historiques, climatiques, économiques qui permettent certains rapprochements et certaines comparaisons.

Au point de vue économique, ces départements atteignent approximativement le même niveau de développement ce qui les place en position tout à fait favorable par comparaison aux pays appartenant à la même zone géographique et présentant les mêmes grandes caractéristiques climatiques ou insulaires.

**COMPARAISON DES P.I.B.
P.I.B. PAR HABITANT EN 1980**

	Population	P.I.B./habitant (en francs)
<i>Zone caraïbe.</i>		
Guadeloupe	329 000	19 350
Martinique	325 000	23 200
Antilles néerlandaises	257 000	21 450
Saint-Kitts, Nevis	50 000	4 600
Porto Rico	3 675 000	15 050
Sainte-Lucie	124 000	4 250
Dominique	83 000	3 100
Trinidad et Tobago	1 168 000	21 850
Barbade	249 000	15 200
Haïti	5 009 000	1 350
<i>Amérique du Sud.</i>		
Guyane française	62 000	14 400
Guyane	793 000	3 450
Surinam	352 000	14 200
<i>Océan Indien.</i>		
Réunion	525 000	19 150
Maurice	958 000	5 300
Madagascar	8 714 000	1 750
Comores	353 000	1 500
Seychelles	66 000	8 850

En outre, la croissance de leur P.I.B. s'est élevée entre 1970 et 1980 en moyenne annuelle et en valeur de 15,5 % alors que simultanément en métropole elle ne progressait que de 13,1 %.

**ÉVOLUTION DU P.I.B. DE 1970 A 1980
POUR LES PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

(Millions de francs.)

	P.I.B. en 1970	P.I.B. en 1980 (1)	Croissance P.I.B. 1970-1980	Croissance annuelle moyenne (pourcent.)	P.I.B./ habitants en 1980 F/habitant
Guadeloupe	1 330	5 716	4,3 fois	15,7	18 150
Martinique	1 600	6 672	4,2 fois	15,5	21 900
Réunion.....	2 013	8 518	4,2 fois	15,5	17 000
D.O.M.	4 943	20 906	4,2 fois	15,5	18 403
Métropole	810 000	2 755 000	3,4 fois	+ 13,1	52 000
(1) Estimations provisoires.					

Le précédent gouvernement a accompli un effort remarquable pour améliorer le niveau de vie de la population des départements d'Outre-Mer.

Pour rattraper le retard il convenait, d'une part de mettre en place un encadrement de haut niveau et de réaliser dans le domaine hospitalier, de l'infrastructure, des investissements indispensables à la promotion de l'homme de l'outre-mer, et d'autre part de réparer les injustices existantes en matière sociale, en réalisant progressivement la départementalisation sociale.

En agissant de la sorte, l'Etat n'a fait qu'accomplir ses devoirs à l'égard de ces terres qui sont devenues départements depuis 1946.

Il est, par conséquent, inexact de parler de transferts publics ou de transferts sociaux.

Le fonctionnement des organismes publics doit être, Outre-Mer comme en métropole, à la charge de l'Etat.

Les problèmes sociaux doivent être solutionnés dans le cadre national.

La France a, jusqu'à maintenant, accompli sa tâche avec honneur.

Il est à craindre que le nouveau gouvernement n'assume plus cette responsabilité.

Les interventions de l'Etat sont donc primordiales Outre-Mer comme en métropole. Elles conditionnent là-bas comme ici le développement et la prospérité.

En 36 ans la départementalisation a permis de réaliser sur ces terres lointaines des progrès remarquables et dans certains cas l'opinion est unanime pour reconnaître que les départements d'outre-mer ont non seulement rattrapé mais dépassé certains départements métropolitains.

Leur infrastructure maritime, aérienne, constitue des modèles qui sont enviés.

Par ailleurs, ces départements représentent pour la métropole à laquelle ils sont indéfectiblement liés, tant au point de vue stratégique qu'au point de vue richesse, des terres exceptionnelles.

S'il est vrai que l'économie des départements d'outre-mer dépend de celle de la métropole — ce qui est vrai pour l'ensemble des départements de l'hexagone — il n'en demeure pas moins vrai que la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion permettent à la France d'être au point de vue maritime une grande puissance mondiale.

Ces départements permettent également au pays d'avoir à travers le monde des points de relais qui sont indispensables au maintien tant de son trafic maritime que de son trafic aérien.

Compte tenu de ces remarques, de cette richesse que les départements d'outre-mer représentent pour la nation tout entière à laquelle ils apportent leur contribution dans tous les domaines, il est normal que la métropole mette tout en œuvre pour que les services qui sont à la charge du pays continuent d'être assurés comme par le passé.

Les différentes interventions de l'Etat peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

(Millions de francs.)

	1977	1978	1979	1980	1981	Progres- sion 81/80 %
Guadeloupe	1 334	1 538	1 884	2 321	2 686	+ 15,7
Martinique	1 539	1 717	1 917	2 424	2 894	+ 19,3
Réunion	2 163	2 184	2 636	3 176	4 031	+ 26,9
Guyane (1)	421	514	532	747	1 009	+ 35,0
St-Pierre-et-Miquelon	62,1	113,2	79,2	89,4	122,2	+ 36,6
Total	5 519,1	6 066,2	7 048,2	8 757,4	10 742,2	+ 22,6
dont :						
Transferts sociaux :						
— Montants (MF)	735,3	967,6	1 225,3	1 435,0	2 096,1	+ 46 %
Part dans les transferts (%) ...	13,3 %	15,9 %	17,3 %	16,3 %	19,5 %	

Dans le domaine social, en dépit de l'effort accompli par le Parlement tout entier, effort à l'origine duquel se situe le Sénat dans bien des cas, de nombreuses injustices existent encore.

Dans le cadre de la solidarité nationale il n'est pas possible de parler de transferts sociaux. La République étant une et indivisible, les lois sociales doivent être les mêmes pour tous.

Certains posent à tort le problème de la balance commerciale des départements d'outre-mer, qu'ils critiquent comme étant déficitaire.

Nous tenons à rappeler qu'il n'est pas logique, pour des départements qui ont une administration, une monnaie identiques à celle de la métropole, de parler de balance commerciale.

Ceci est d'autant plus vrai que l'on ne fait pas la même analyse pour les départements métropolitains.

Par ailleurs, il est logique que les importations soient plus importantes pour ces terres qui devront encore pendant très longtemps pratiquer une politique d'équipement.

Il convient surtout de souligner que, suite à l'infrastructure qui sera mise en place et achevée, les départements d'outre-mer pourront,

au cours des années à venir, si l'effort est maintenu, exporter des produits d'excellente qualité, notamment vers la métropole et dans son ensemble vers l'Europe.

— Les prix.

Dans les départements d'outre-mer, l'inflation évolue à un rythme comparable à celui constaté en métropole.

Au cours des six premiers mois de l'année, pour lesquels sont publiés les documents officiels, la hausse des prix s'établit aux alentours de 6 % à l'exception de la Réunion où le résultat est plus positif. Le taux de progression s'élève de 4,8 % seulement.

Les départements d'outre-mer ont été particulièrement sensibles à la politique de blocage instituée par le Gouvernement au début de l'été.

ÉVOLUTION DU TAUX MOYEN MENSUEL D'INFLATION EN 1982

Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	St-Pierre-et Miquelon	Mayotte
1,2 %	1,2 %	1,5 %	1,1 %	—	1,1 %

— Le chômage

Les départements d'outre-mer, comme la métropole, connaissent une grave crise de l'emploi. L'évolution du taux de chômage est retracée dans le tableau ci-dessous.

SITUATION DE L'EMPLOI

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Réunion		Saint-Pierre et-Miquelon	
	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982
Demandes d'emploi non satisfaites.....	16 504	20 652	1 078	1 172	18 811	22 502	33 605	30 763	143	202
— placements réalisés.....	2 353	1 874	—	—	1 353	670	3 719	3 037	—	—
— taux de chômage.....	15,57 %	19,49 %	4,68 %	5,09 %	15,06 %	18,02 %	25,21 %	23,07 %	5,95 %	8,40 %
— nombre d'allocataires du chômage.....	1 794	—	224	—	1 925	—	4 750	—	93	—

L'analyse du tableau ci-dessus permet de dégager les observations suivantes relatives :

- Au taux de chômage

— Le nombre des chômeurs dans les départements d'outre-mer est sensiblement plus élevé que celui enregistré en métropole. En effet, les taux s'établissent dans les départements de la Guadeloupe à 19,49 %, de la Martinique à 18,02 % et de la Réunion à 23,07 %. Or, en métropole, les chiffres relevés fin août 1982 indiquent que 8,6 % de la population active est touchée par le chômage.

- Aux variations annuelles

— Il faut noter, cependant, que d'une année sur l'autre les variations du nombre des chômeurs en métropole et dans les D.O.M. évoluent de manière différente.

Le chômage a progressé en Métropole de 8,7 % de septembre 1981 à septembre 1982 ; tandis que l'augmentation dans les D.O.M. était moins sensible environ 3 %, ou même négative dans l'île de la Réunion — 2,14 %.

- A la structure du chômage

Le chômage des jeunes demeure important dans les D.O.M. ainsi que l'indiquent les chiffres ci-dessous.

Ce phénomène s'explique notamment par le fait qu'une excellente politique sociale a été menée par l'ancien Gouvernement. La mortalité infantile est moins importante dans les départements d'outre-mer qu'en Belgique.

Il s'agit là d'un résultat sans pareil au monde. Tout doit être fait maintenant pour permettre à cette jeunesse de trouver progressivement, soit dans le cadre des échanges avec la métropole, soit localement, l'emploi auquel elle a droit.

L'appauvrissement progressif de la métropole depuis le 10 mai 1981, la perte de crédibilité des pouvoirs publics dans le monde, constituent pour la jeunesse des départements d'outre-mer une vive inquiétude. Cette décadence de l'économie nationale aura incontestablement dans les départements d'outre-mer des conséquences irréparables.

STRUCTURE SOCIOLOGIQUE DU CHÔMAGE

	Guadeloupe		Martinique		Réunion	
	1981	1982	1981	1982	1981	1982
Demandes d'emploi non satisfaites	16 504	20 652	18 811	22 502	33 605	30 763
soit :						
• hommes	46,42 %	50,58 %	40,05 %	(n.d.)	59,78 %	62,15 %
dont — de 25 ans	49,26 %	43,31 %	75,55 %	(n.d.)	51,04 %	51,10 %
• femmes	53,57 %	49,31 %	59,95 %	(n.d.)	40,22 %	37,85 %
dont — de 25 ans	53,07 %	45,36 %	49,47 %	(n.d.)	48,96 %	49,90 %

En métropole, le tableau s'établit de la façon suivante :

	1981	1982	Variation % 1982/1981
Dens. (total)	1 625 475	1 867 128	+ 14,9 %
Hommes	790 072 (48,6 %)	936 542 (50,15 %)	+ 12,80 %
dont hommes de — de 25 ans	253 409 (32,07 %)	310 410 (33,14 %)	+ 22,4 %
Femmes	835 403 (51,39 %)	930 506 (49,83 %)	+ 11,38 %
dont femmes de — de 25 ans	358 475 (42,91 %)	429 482 (46,15 %)	+ 19,80 %
Dens. — de 25 ans ...	611 884 (37,64 %)	739 901 (39,62 %)	+ 20,92 %

• Aux prestations chômage

Depuis le vote de la loi du 16 janvier 1979, le régime d'allocation chômage appliqué en métropole a été étendu aux départements d'outre-mer.

Depuis cette date, 378 millions de francs de prestations ont été versées dont la répartition figure dans le tableau ci-dessous. La couverture de ces allocations est assurée à 62 % en 1981 par les cotisations des assurés.

a) *Montant des allocations versées*

	1980 (1)	1981 (2)	1982 (3)
Réunion	8 609 000	101 607 663	95 076 742
Martinique	2 221 713	30 819 119	36 540 571
Guadeloupe	2 458 356	44 682 461	42 226 175
Guyane	729 500	3 580 005	4 028 335
St Pierre et Miquelon.	241 000	2 595 159	2 871 948
	14 259 569	183 284 407	180 743 771
(1) Du 1 ^{er} mars au 31 décembre 1980 (régime provisoire et régime définitif entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 1980). (2) Bilan de l'exercice 1981. (3) 1 ^{er} semestre 1982.			

- Le chômage partiel et le sous-emploi.

Les statistiques sont difficiles à établir dans ce domaine. Cependant il est certain qu'il s'agit d'une forme de chômage assez répandue dans les départements d'outre-mer.

2. — *L'analyse sectorielle*

Elle permet de donner une vue d'ensemble de la situation économique de ces départements. Elle se présente traditionnellement de la façon suivante :

- secteur primaire : activités agricoles, sylvicoles, pêche ;
- secteur secondaire : industrie et artisanat ;
- secteur tertiaire : services et administration.

- Le secteur primaire

Le secteur primaire dans les départements d'outre-mer présente des caractéristiques qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Une part importante de la population active est employée par l'agriculture.

C'est une activité soumise aux aléas climatiques qui, en l'espace de très peu de temps, peuvent remettre en cause non seulement la production et la récolte de l'année, mais également perturber l'évolution à moyen terme de tout un secteur de production.

Le secteur primaire fait depuis plusieurs années l'objet de toute une série de mesures de relance, de reconversion et de restructuration. Il est du devoir des pouvoirs publics de respecter ces mesures. L'agriculture de chacun des départements présente des spécificités que nous examinerons successivement.

a) *La Guadeloupe*

La récolte de canne, 840 000 tonnes, a été inférieure à la moyenne réalisée entre 1973 et 1980, en dépit de bonnes conditions météorologiques et d'un climat social plutôt favorable. Cette baisse quantitative due en partie à la disparition de moyens planteurs qui jugent le prix de la tonne de canne trop insuffisant, s'est accompagnée d'une baisse qualitative. Le rendement en sucre, soit 8,54 % est en effet faible, compte tenu des conditions atmosphériques favorables.

En revanche, la production bananière de 1981, 120 000 tonnes, comparable aux récoltes antérieures aux cyclones, est assez satisfaisante. Les résultats de 1982 devraient être légèrement inférieurs compte tenu des mouvements sociaux qui ont perturbé tant les plantations que l'activité portuaire.

b) *La Martinique*

Dans ce département, un réel problème économique commence à se poser pour les producteurs de rhum qui sont tributaires de la production de sucre de canne qui ne cesse de diminuer : en 1978, 12 500 tonnes, en 1982, 2 000 tonnes. Cette baisse résulte en partie de la désaffection de la population active jeune pour ce secteur d'activité.

c) *La Réunion*

Le secteur primaire de l'Ile de la Réunion est assez diversifié : canne à sucre, plantes à parfum, tabac, élevage et pêche.

A la Réunion, la réussite du plan de relance de la canne à sucre entrepris en 1974, perturbée par le cyclone Hycinthe (1980) apparaît désormais acquise.

La production sucrière de la Réunion en rendement est l'un des meilleurs du monde.

La production de plantes à parfum : géranium, 63 tonnes pour 2 730 hectares plantés ; vetyver, 22 tonnes pour 240 hectares et la vanille 68 hectares, est essentiellement tournée vers le marché extérieur sur lequel une vive concurrence s'exerce. Ainsi, le prix du vetyver est égal à 475 F/kg contre 120 F au Brésil et en Chine populaire. Le problème essentiel rencontré par ce secteur résulte de l'existence de stocks importants qui alourdissent la charge financière supportée par les producteurs. Le cours de la vanille s'établit à 352 F/kg. Depuis quelques années, l'évolution des prix est assez favorable. Dans ce contexte, le F.O.R.M.A. a mis en place un plan quinquennal d'extension des vanilleraies portant sur 180 ha. Le potentiel de production passe ainsi de 100 à 200 tonnes. En fait, la production effective de l'année 1980 s'est élevée à 69 tonnes. Par ailleurs, la production de tabac qui s'étend sur 75 hectares progresse sensiblement ; elle s'élève pour 1981 à 200 tonnes environ.

L'élevage et la pêche constituent deux domaines dans lesquels une action importante a été entreprise par les habitants de l'île. L'élevage bovin et porcin a bénéficié de la mise en place de plans de développement visant à fournir, grâce à l'abattage local, une part plus grande du marché. C'est ainsi que la consommation locale de porc est satisfaite à 62 % en 1980 pour la production locale contre 56 % en 1976.

La pêche est assez bien organisée et de plus la campagne du navire Austral dans les eaux de Kerguelen a été un succès.

Contrairement à la Guadeloupe et à la Martinique, une pêche hauturière importante est pratiquée à la Réunion avec 2 334 tonnes en 1981, elle représente 77 % du tonnage.

d) *La Guyane*

Le secteur primaire est essentiellement tourné vers la production de bois. L'exploitation forestière s'est considérablement développée depuis 5 ans, + 246 % (34 600 m³ en 1976 et 120 000 m³ en 1980). Cependant, des expériences intéressantes ont été menées en matière agricole, notamment grâce à la création de trois fermes pépinières (Sinnamary, l'Acacouany, Saint-Jean-Saint-Laurent) et de deux unités techniques (l'une pour les fruits et l'autre pour le riz). Mais les résultats du « Plan Vert » sont limités en raison de l'endettement excessif des agriculteurs et du manque de sélection des candidats à l'installation.

e) *Saint-Pierre et Miquelon*

La pêche constitue l'activité essentielle du secteur primaire. Les résultats de la campagne hauturière ont progressé de 11 % et sont assez satisfaisants quant à la pêche artisanale, les résultats sont assez médiocres. En outre, cette activité est soumise aux aléas de la tension franco-canadienne à propos de la définition de zone économique. Ce problème a été évoqué lors de la visite de M. Pierre Mauroy au Canada. A cet égard, la position de la France est très claire. La reconnaissance du droit à la zone économique est affirmée par le droit international pour toute île quel que soit son emplacement géographique et son statut juridique. Se fondant sur ce principe, le gouvernement français souhaiterait aboutir à la délimitation d'une zone sur la base de l'équidistance, ce que refuse le gouvernement canadien. Le problème est donc en suspens et pourrait être soumis pour règlement à une instance internationale au cas où aucune solution n'intervient entre la France et le Canada.

f) *Mayotte*

L'agriculture de Mayotte occupe 65,3 % de la population active et est tournée vers l'extérieur. Ylang-Ylang, café, coprah, vanille en constituent les principales productions. Les cultures vivrières, riz, maïs, manioc, sont très insuffisantes pour couvrir les besoins de la population locale. La politique entreprise par le Gouvernement tend à remédier à cette insuffisance.

- Le secteur secondaire

Le processus d'industrialisation est assez difficile et lent à mettre en œuvre.

En effet, les départements d'outre-mer ne disposent pas de ressources minières conséquentes, et la main-d'œuvre est essentiellement utilisée par le secteur primaire ou le secteur tertiaire.

En outre, l'étroitesse du marché local et la très vive concurrence des importations ne sont pas favorables à l'essor d'une petite industrie.

Le développement de celle-ci dépend en grande partie de la réalisation de grands projets qui constitueront des pôles de développement : l'équipement de Fort-de-France en Martinique, l'aménagement de la Côte-sous-le-Vent en Guadeloupe par exemple.

La situation de l'industrie est assez comparable d'un département d'outre-mer à l'autre. Toutefois, la Réunion dispose d'un tissu industriel plus développé et plus dynamique.

- Le secteur tertiaire

Ce secteur regroupe deux types d'activités : l'administration et les services parmi lesquels un secteur prédomine dans les départements d'outre-mer, le tourisme.

Une part importante de la population active est employée dans le tertiaire.

En 1982, près de 55 000 personnes exerçaient des fonctions administratives dans les départements d'outre-mer. En tout premier lieu, ces fonctionnaires relèvent du ministère de l'Education nationale, soit 29 000 personnes. Sont ensuite représentés les postes et télécommunications, 5 023 personnes, le Budget, 2 639 personnes, l'urbanisme et le logement, 2 075 personnes.

Ces fonctionnaires accomplissent leur mission avec hauteur de vue et compétence.

La fonction publique ne constitue qu'une des activités du secteur tertiaire ; parmi ce qu'il est convenu d'appeler couramment « les services », il convient de procéder à l'examen du tourisme dans les départements d'outre-mer.

Il s'agit d'un atout économique important, surtout aux Antilles et d'un secteur en pleine expansion à la Réunion.

Or, cette activité a connu quelques déboires en 1980 et 1981, dus principalement à la crise économique mondiale qui affecte le tourisme en général et les destinations lointaines en particulier, et à l'évolution du cours du dollar en 1980. La faiblesse de cette monnaie avait en effet été défavorable au développement touristique des Antilles dans lesquelles la clientèle américaine est prépondérante. La remontée du dollar ainsi que des efforts de promotion ont permis de surmonter les difficultés au cours de la saison 1981-1982.

A la Réunion également s'est posé avec une certaine acuité le problème du double taux de remplissage des hôtels qui a enregistré en 1981 un recul : 41 % au lieu de 50 % en moyenne.

Toutefois, cette tendance semble devoir s'inverser.

En Guyane, enfin, l'amélioration de l'hébergement tant au plan qualitatif que quantitatif, a permis d'améliorer les résultats de ce secteur qui devient le troisième secteur exportateur du département avec un chiffre d'affaires de 17 millions de francs correspondant à l'accueil d'environ 20 000 visiteurs en 1981.

B. — Les grandes options gouvernementales

On peut les résumer de la façon suivante :

1. — *Une tentative d'amélioration de la protection sociale*

Le Gouvernement fait valoir qu'il a procédé dans les départements d'outre-mer, à la même date et dans les mêmes conditions qu'en métropole, au relèvement du SMIC et que cette mesure s'est également accompagnée d'une amorce de rattrapage sous la forme d'un relèvement supplémentaire de 1 %, par rapport à celui consenti en métropole en juillet 1982.

En vérité, il ne s'agit que d'une mesure de saupoudrage qui peut être considérée comme dérisoire si l'on tient compte notamment des deux dévaluations successives du franc.

Cette prétendue amélioration ne cache pas la diminution du pouvoir d'achat des plus défavorisés depuis le 10 mai 1981.

De même, il est soutenu que la protection sociale a été améliorée ; ce qui est une véritable inexactitude.

Certes, l'augmentation du plafond d'octroi des allocations d'aide sociale a bien été portée de 10 160 francs à 15 560 francs, à partir du 1^{er} janvier 1982 et un arrêté ministériel a déterminé le taux maximum d'intervention des collectivités locales, au titre de participation à l'aide ménagère, dont bénéficient les personnes âgées depuis 1981.

Il est regrettable de constater que l'actuel gouvernement n'a pas eu le courage et la volonté de prendre dans ce domaine des solutions identiques à celles de la métropole.

Ici encore, si l'on tient compte, comme on l'a fait précédemment, des deux dévaluations successives du franc, le pouvoir d'achat de ceux qui ont des ressources encore faibles (personnes âgées notamment) se trouve considérablement affecté.

Enfin, il est curieux de constater que les pouvoirs publics font valoir qu'ils ont mis en place pour les travailleurs non salariés, non agricoles, un régime d'assurance-maladie suite au décret n° 82-876 du 26 mars 1982.

En vérité, le régime d'assurance dont il s'agit trouve sa source dans le décret n° 80-288 du 22 avril 1980.

En résumé, il apparaît qu'aucune mesure sociale nouvelle n'a été prise en faveur des départements d'outre-mer.

Il y a là un climat d'injustice qui ne peut être accepté.

2. — *Une prétendue volonté de relance du développement économique*

Les promesses faites aux jeunes comme aux investisseurs demeurent en vérité purement à l'état théorique.

Depuis le 10 mai 1981 très peu, pour ne pas dire aucun emploi n'a été créé au profit des jeunes dans les départements d'outre-mer.

On assiste, en réalité, à une véritable carence des pouvoirs publics ; cette carence est d'autant plus condamnable que des entreprises qui ont accompli des tâches considérables dans les départements d'outre-mer et notamment à la Réunion se voient de plus en plus grevées de charges sociales ; que toutes les études techniques et technocratiques sont loin de constituer le véritable remède aux problèmes qui se posent.

L'économie des départements d'outre-mer continue à survivre et à se maintenir grâce aux mesures énergiques prises par l'ancien Gouvernement.

Actuellement on peut dire que la politique suivie ne tient pas compte des réalités économiques des départements d'outre-mer.

Il suffit de préciser qu'en ce qui concerne le département de la Réunion les tarifs aériens vont connaître une augmentation de 8 %.

De telles décisions auront incontestablement de graves conséquences au point de vue économique.

L'analyse que nous venons de faire explique que nous sommes en présence d'un budget de stagnation.

II. — UN BUDGET DE STAGNATION

A. — Présentation du Budget pour l'exercice 1983

1. — *Le budget du Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM*

- **Présentation générale**

Le budget est présenté comme les années précédentes en trois sections :

- une section commune regroupant les crédits affectés aux moyens de services au sein du seul titre III ;

- une section DOM retraçant les interventions dans les départements aux titres IV, V, VI ;

- une section TOM retraçant les interventions dans les territoires aux titres IV, V, VI.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

	1982	1983	%
<i>Dépenses ordinaires</i>			
Titre III - Section commune ..	357 434 989	431 310 865	+ 21
Titre IV - Section D.O.M.	145 618 029	149 653 739	+ 3
Titre IV - Section T.O.M.	155 844 538	170 263 280	+ 9
Total dépenses ordinaires	658 897 556	751 227 884	+ 14
<i>Dépenses en capital</i>			
Section D.O.M. (CP)	302 020 000	288 760 000	— 4,39
(AP)	(319 600 000)	(381 697 000)	+ 19,46
Section T.O.M. (CP)	138 300 000	147 744 000	+ 7
(AP)	(150 000 000)	(170 940 000)	+ 19
Total dépenses en capital (CP)	440 320 000	436 504 000	— 0,87
(CP)	(469 600 000)	(552 637 000)	+ 17,68
Total général des crédits de paiement	1 099 217 556	1 187 731 884	+ 8

Le total général des crédits de paiement passant de 1 099 millions de francs à 1 187 millions de francs, enregistre une hausse de 8 %. Cette augmentation est inférieure à celle du budget général de l'Etat qui s'établit à 14,8 %. Ce rapport est comparable à celui constaté l'an dernier : le budget des DOM avait progressé de 12 % tandis que celui du Budget de l'Etat augmentait de 27 %. Au vu de ces chiffres, il semble que le développement de l'outre-mer ne constitue pas une préoccupation prioritaire du Gouvernement.

En outre, la progression du Budget du secrétariat d'Etat aux DOM TOM est inégalement répartie.

L'analyse du tableau ci-dessus conduit à faire trois remarques :

- la section commune augmente fortement + 21 % ;
- la section D.O.M. enregistre globalement une baisse de 2 % ;
- la section T.O.M. progresse globalement de 8 %.

- La section commune

La forte hausse de la section commune + 20,6 % passant de 357 millions à 431 millions contraste avec celle de l'an dernier qui s'élevait à 12 %. Cette croissance résulte essentiellement du rattachement au secrétariat d'Etat de 150 emplois d'encadrement du service militaire adapté dans les DOM, emplois qui étaient initialement reliés au Ministère de la Défense. A cette mesure correspond un crédit de 20,9 millions de francs de mesures nouvelles sur un total de 39,6 millions.

- La section T.O.M.

Les crédits de la section T.O.M. passent de 294 millions à 317 millions de francs et enregistrent ainsi une progression de 8,1 %.

Les grandes masses budgétaires sont assez également réparties entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital qu'il s'agisse de crédits de paiement ou d'autorisation de programme. Par ailleurs, leur évolution d'une année sur l'autre, respectivement + 9 %, + 7 %, et + 14 % sont comparables. Il n'en va pas de même au sein de la section des D.O.M.

• La section D.O.M.

La forte augmentation de la section commune est en partie compensée par la baisse de la section des départements d'outre-mer qui s'établit à 2 %. Les crédits de paiement diminuent en effet de 447,6 millions en 1982 à 438,3 millions en 1983. Cette baisse globale s'analyse de la façon suivante :

— les dépenses ordinaires augmentent de 145,6 millions de francs à 149,6 millions de francs, soit + 2,7 %,

— tandis que les dépenses en capital enregistrent au contraire une baisse de 4,3 % ; le montant total du crédit passe en effet de 302 millions à 288 millions.

Le budget de la section est reproduit dans le tableau ci-après :

SECTION DÉPARTEMENTALE D'OUTRE-MER

Désignation	Crédits votés pour 1982	Crédits votés pour 1983			Variation en %
		Services votés	Mesures nouvelles	Total	
Dépenses ordinaires					
Interventions politiques et administratives	71 487 642	71 487 642	+ 793 560	72 281 202	+ 1,11 %
Actions économiques (encouragement et interventions)	1 526 203	1 526 203	- 47 734	1 478 469	- 3,12 %
Actions sociales (assistance et solidarité)	72 604 184	72 604 184	+ 3 289 884	75 894 068	+ 4,52 %
Totaux pour le Titre II et pour les dépenses ordinaires	145 618 029	145 618 029	+ 4 035 710	149 653 739	+ 2,7 %
Dépenses en capital					
<i>Titre V - Investissements exécutés par l'Etat</i>					
Investissements hors de la Métropole .	42 000 000	10 500 000	+ 30 786 000	41 286 000	- 0,17 %
<i>Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</i>					
Equipement administratif et divers ...	2 700 000	1 106 000	+ 523 000	1 629 000	- 3,96 %
Investissements hors de la Métropole .	257 320 000	127 806 000	+ 118 039 000	245 845 000	- 4,45 %
Total Titre VI	260 020 000	128 912 000	+ 118 562 000	247 474 000	- 4,82 %
Totaux pour les dépenses en capital ..	302 020 000	139 412 000	+ 149 348 000	288 760 000	- 4,39 %
Totaux pour la section des départements d'outre-mer	447 638 029	285 030 029	+ 153 383 710	438 413 739	- 2,0 %

L'examen de ce tableau fait apparaître que la seule augmentation notable (+ 4,5 %) concerne les crédits d'assistance et de solidarité essentiellement affectés à l'accueil aux migrants et à la formation professionnelle confié depuis la réforme du 12 février 1982 à l'A.N.T. (Agence Nationale pour l'Insertion et la Formation des Travailleurs d'outre-mer) qui a été substituée au B.U.M.I.D.O.M. Cette dotation budgétaire a surtout été complétée par l'apport de versements du Fonds Social Européen.

Une autre ligne budgétaire mérite également de retenir l'attention. Il s'agit de la dotation accordée au F.I.D.O.M. (Fonds d'investissement des départements d'outre-mer) qui constitue un instrument d'impulsion et d'orientation des investissements publics en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

Le F.I.D.O.M. regroupe deux sections permettant d'analyser de façon séparée les opérations d'intérêt national (section générale) et les opérations d'intérêt général ou départemental (section départementale).

La dotation du FIDOM pour l'exercice 1982 est présentée ainsi qu'il suit :

DOTATION F.I.D.O.M

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1982	1983	1982	1983
Section centrale	»	»	20	5,5
Section générale	133,65	155,85	115	103,9
Section locale	»	»	10	6,8
Section départementale	133,65	154,56	101	103,6
Totaux	267,3	310,41	246	220

L'ensemble des crédits de paiement affectés au F.I.D.O.M. s'établit à 220 millions de francs contre 246 millions l'an dernier, soit une

diminution de 19,8 %, tandis que les autorisations de programme enregistrent une progression de 16,1 % et passent de 267,3 millions à 310,4 millions de francs.

Seule la section départementale enregistre une progression de la dotation qui s'établit à 2,57 %.

Du programme d'emploi des crédits de la section départementale, il ressort pour l'année 1981 que les secteurs d'interventions prioritaires ne sont pas les mêmes d'un département à l'autre. Cependant, l'urbanisme constitue le premier poste d'utilisation des crédits en Guadeloupe 29 %, et en Martinique 28 %, et en Guyane 42 %, tandis qu'il s'agit pour la Réunion de la valorisation de la production agricole et forestière 24 %, et des travaux routiers et maritimes pour Saint-Pierre-et-Miquelon soit 63 %.

2. — *L'effort du Gouvernement*

Le Budget du Secrétariat d'Etat ne donne en effet qu'une vue partielle des interventions de l'Etat dans les départements d'outre-mer. Il ne représente en effet que le vingtième environ des crédits affectés globalement par l'Etat.

Une telle répartition résulte du fait que le secrétariat d'Etat est essentiellement chargé d'une fonction de coordination entre les différents ministères qui entreprennent et mettent en œuvre la politique du Gouvernement dans les DOM.

Les Ministères techniques dépenseront 14,9 milliards de francs dans les DOM au cours de l'exercice 1983 contre 13,6 milliards en 1982. L'augmentation s'élève donc à 9,77 % d'une année sur l'autre et est inférieure à celle du budget de l'Etat.

Ce qui permet d'affirmer que le développement des départements d'outre-mer n'est pas considéré comme une priorité par l'actuel Gouvernement.

RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

(En millions de francs.)

	1982			1983			Variation 1983/1982 en %
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total	
I. Dépenses civiles							
Affaires sociales et solidarité nationale :							
I. Section commune ...	»	1,350	1,350	»	1,350	1,350	
II. Santé et solidarité nationale	»	2 151,213	2 151,213	»	2 312,888	2 312,888	+ 7,52
III. Travail	»	480,972	480,972	»	418,092	418,092	- 13,07
Agriculture	0,446	258,232	258,678	0,496	264,960	265,456	+ 2,62
Anciens combattants ...	»	45,273	45,273	»	49,780	49,780	+ 9,96
Commerce et artisanat ...	»	5,212	5,212	»	5,750	5,750	+ 10,32
Consommation	»	»	»	»	10,442	10,442	—
Culture et communication	2,952	10,731	13,683	3,264	13,759	17,023	+ 24,41
Départements d'outre-mer	12,880	515,172	528,052	14,229	508,999	523,228	- 0,91
Economie et finances :							
I. Charges communes ...	»	586,656	586,656	»	646,615	646,615	+ 10,22
II. Services économiques et financiers	1,588	46,762	48,350	1,924	37,212	39,136	- 19,06
III. Budget	»	379,801	379,801	»	481,416	481,416	+ 26,75
Education nationale :							
I. Enseignement scolaire	»	4 526,326	4 526,326	»	5 102,072	5 102,072	+ 12,72
II. Enseignement universitaire	»	88,388	88,388	»	97,748	97,748	+ 10,59
Environnement	»	21,542	21,542	»	5,098	5,098	- 76,33
Intérieur et décentralisation	3,233	272,874	276,107	3,637	288,328	291,965	+ 5,74
Justice	»	174,563	174,563	»	201,749	201,749	+ 15,57
Mer	0,338	292,128	292,466	0,366	226,009	226,375	- 22,60
Postes et télécommunications	5,080	1 123,687	1 128,767	5,565	1 300,660	1 306,225	+ 15,72
Recherche et industrie :							
I. Recherche	»	271,675	271,675	»	311,409	311,409	+ 14,63
II. Industrie	»	8,419	8,419	»	9,605	9,605	+ 14,09
Services généraux du Premier ministre	»	55,802	55,802	»	61,328	61,328	+ 9,90
Temps libre	0,330	50,229	50,559	0,370	50,751	51,121	+ 1,11
Transports :							
I. Aviation civile	4,154	126,275	130,429	4,405	136,887	141,292	+ 8,33
II. Transports intérieurs	»	68,507	68,507	»	87,225	87,225	+ 27,32
Urbanisme et logement ..	1,369	633,317	634,686	1,883	710,046	711,929	+ 12,17
Totaux (I)	32,370	12 195,106	12 227,476	36,139	13 340,178	13 376,317	+ 9,40

	1982			1983			Variation 1983/1982 en %
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total	
II. Dépenses militaires							
Départements d'outre-mer	»	166,206	166,206	»	223,544	223,544	+ 34,50
Défense :							
Section commune	»	123,836	123,836	»	140,484	140,484	+ 13,44
Section gendarmerie ...	»	414,742	414,742	»	459,285	459,285	+ 10,74
Section air	»	70,398	70,398	»	80,423	80,423	+ 14,24
Section forces terrestres	14,795	467,907	482,702	16,570	500,717	517,287	+ 7,16
Section marine	»	135,380	135,380	»	153,783	153,783	+ 13,59
Service des essences	»	0,814	0,814	»	1,694	1,694	+ 108,11
Totaux (II)	14,795	1 379,283	1 394,078	16,570	1 559,930	1 576,500	+ 13,09
Totaux généraux ..	47,165	(1) 13 574,389	(1) 13 721,554	52,709	(2) 14 900,108	(2) 14 952,817	+ 9,77

(1) Non compris la dotation globale de fonctionnement : 1 094 082.
(2) Non compris la dotation globale de fonctionnement : 1 201 890.

Le budget des départements d'Outre-Mer pour l'année 1983 se présente donc, toutes actions confondues, comme un budget de stagnation. Les moyens financiers débloqués ne peuvent suffire à traiter et résoudre les problèmes qui se posent dans ces régions.

B. — Des actions prioritaires

L'action du Gouvernement doit être motivée par la volonté de rendre à tous les niveaux et quelle que soit leur nature, les productions de ces départements plus rentables.

Cette rentabilité doit s'analyser tant en fonction des besoins de la population locale que de ceux du marché extérieur.

Pour atteindre un tel objectif, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique adaptée d'encadrement.

- *La politique d'encadrement*

Il ne suffit pas, en effet, de débloquer des crédits à l'éducation, de créer des lycées qui diffusent une formation générale ou technique.

Il ne suffit pas de créer, comme en Guyane, des unités de production pilotes.

Il faut également prévoir une formation complémentaire destinée aux agriculteurs, artisans et industriels et créer des structures d'assistance. En effet, l'enseignement théorique ne suffit pas à assurer le succès de la politique de développement industriel.

• *La relance de la politique de grands travaux*

Dans ce domaine, deux options peuvent être retenues.

D'une part, le Gouvernement peut se contenter de poursuivre les opérations entreprises par les gouvernements précédents et ne débloquent à cet effet que des sommes strictement nécessaires.

D'autre part, il peut être envisagé de relancer un programme de grands travaux, d'ouvrir de nouveaux chantiers.

Un tel choix serait positif à bien des égards. La mise en œuvre de chantiers crée des emplois, permet l'apparition et le développement de nouvelles entreprises, crée à moyen terme les structures et les conditions d'un meilleur développement. En outre, une telle politique permet de rééquilibrer l'aménagement du territoire et d'éviter ainsi qu'une zone reste à l'écart du développement, de faciliter le désenclavement.

a) *Les thèmes développés par le gouvernement*

Celui-ci fait valoir que dans chaque département d'Outre-Mer sont entrepris une série de grands travaux, à savoir :

A la Guadeloupe, en accord avec les autorités locales, un programme d'aménagement de la Côte-sous-leVent est en cours afin de pallier les difficultés de Basse-Terre dues à l'insuffisance d'infrastructures, au relief montagneux et à l'étroitesse de la bande côtière. Les objectifs retenus visent à doter cette zone d'équipements collectifs, à créer des pôles de développement générateurs d'emplois et à organiser certains secteurs économiques tels la pêche, le tourisme ou l'artisanat.

Certaines réalisations sont déjà achevées et l'ensemble du plan devrait être réalisé d'ici à 1985. Le coût global des investissements est évalué à 428 millions de francs. Pour l'année 1983, les crédits des

Ministères techniques ouverts s'élèvent à 8,4 millions de francs auxquels s'ajoutent la dotation du F.I.D.O.M. dont le montant n'est pas encore définitivement arrêté.

- En Guyane, le programme d'aménagement a été lancé en 1979 financé pour le chapitre 58-01 du budget du Secrétariat d'Etat en matière d'infrastructures routières et portuaires. La dotation 1982 s'élevait initialement à 40 millions de francs, mais elle a été ramenée compte tenu du blocage conjoncturel de 25 % à 30 millions de francs.

L'aménagement de ce département se traduit essentiellement par la création ou la remise en état des routes et des ports.

- A la Réunion, le plan d'aménagement concerne la Région des Hauts et a pour but d'atténuer le déséquilibre existant entre cette zone géographique et la bande côtière. Ainsi, il est envisagé, pour réduire l'exode rural qui affecte particulièrement cette région, de récupérer et de mettre en valeur certaines superficies exploitables des Hauts, soit 10 000 hectares de zones forestières et 20 000 hectares de terres agricoles. Cette action doit se traduire par la création d'équipements, de désenclavement grâce à l'ouverture de nouvelles routes et la création de pôles de développement économique.

a) *Des mesures nouvelles sont nécessaires*

L'ensemble de la politique de grands travaux décrite ci-dessus résulte de décisions anciennes qui ont été prises par le précédent gouvernement.

Il est regrettable de constater qu'il n'y a pas de mesures nouvelles.

Or, l'aménagement des départements d'Outre-Mer est nécessaire et constitue un excellent moyen de créer des emplois et de faciliter le développement économique.

Le succès d'une telle politique dépend de la bonne connaissance des ressources naturelles dont disposent chacun de ces départements.

Ainsi, l'établissement d'un bilan complet est-il nécessaire. Il a déjà été procédé à telle opération en Guyane. Mais le Gouvernement pourrait envisager d'étendre ce bilan aux autres D.O.M.

En outre, une politique efficace en matière de ressources énergétiques doit être entreprise.

Des expériences intéressantes pourraient être menées en matière d'énergie solaire et éolienne ou même dans le domaine de la géothermie.

A cet égard, les mesures prises sont encore de trop faible envergure.

• *Des mesures novatrices en matière industrielle*

Se fondant sur les conclusions de la Commission Combarrous il a été décidé :

— de créer une délégation régionale à la promotion des activités productives dans chaque département d'Outre-Mer ;

— de créer une caisse d'investissement destinée à renforcer l'intervention des banques ;

— de réaménager le système d'aide en l'étendant à de nouvelles activités, en supprimant certaines conditions restrictives et en relevant les taux plafonds.

Ces mesures sont manifestement insuffisantes et elles ne répondent pas à l'une des difficultés essentielles rencontrées par les entrepreneurs et relatives aux conditions d'accueil réservées à une nouvelle unité de production.

L'analyse de la situation économique des départements d'Outre-Mer a permis de montrer que le secteur secondaire devait, pour se développer et, compte tenu de l'étroitesse du marché interne, se tourner vers l'extérieur et affronter de ce fait une vive concurrence étrangère. Dans ces conditions, il semble nécessaire d'améliorer le plus possible et de faciliter au mieux les conditions d'installation de nouvelles entreprises. Ainsi des structures plus solides, mieux secondées pourront intervenir et faire face aux difficultés du marché.

Cette nouvelle forme d'aide pourrait se traduire par des mesures facilitant l'accession aux terrains et à leurs aménagements en vue de recevoir des unités industrielles. Les procédures administratives pourraient être allégées et les aides augmentées et le bénéfice de prêts bonifiés plus largement ouvert.

En outre, il apparaît que la politique d'aide à l'installation et à l'investissement ne peut à elle seule résoudre le problème industriel.

Il est également nécessaire de mettre en œuvre une politique « d'aide de produits ». Elle concerne la commercialisation d'une part, et l'aide à l'exportation, d'autre part. Elle pourrait se traduire par une baisse de la fiscalité, des taux préférentiels sur le frêt, la relance de la politique de désenclavement des D.O.M. Ces deux dernières mesures auraient sans aucun doute un effet bénéfique et permettraient de réduire assez sensiblement le prix de revient des produits de l'Outre-Mer et de les rendre ainsi plus concurrentiels.

- *Le volet social*

Des disparités importantes subsistent entre les départements d'Outre-Mer et la Métropole quant à la couverture sociale.

Or, compte-tenu de la politique de restriction mise en œuvre par le Gouvernement, aucune mesure ne sera prise dans l'immédiat pour tenter de réduire ces disparités relatives au régime général.

L'actuel Gouvernement, en dépit de ses promesses, s'est montré incapable de supprimer le critère d'activité, condition nécessaire à l'obtention des Allocations familiales.

D'une manière générale, et tout en tenant compte des dispositions qui sont à l'étude, notamment quant au régime des exploitants agricoles, (la création d'une caisse de mutualité sociale agricole à la Réunion, assurance contre les accidents de travail, etc.), les disparités sont encore trop importantes.

L'effort du Gouvernement devrait se porter tout particulièrement sur ce domaine dans la mesure où les citoyens des départements d'Outre-Mer sont des citoyens Français à part entière.

*
* * *

Le budget des départements d'Outre-Mer pour l'année 1983 se présente comme un budget de stagnation, voire un budget de régression. Les graves problèmes économiques qui se trouvent posés dans les D.O.M. ne pourront trouver de solution que dans la mesure où des cré-

dits suffisants sont débloqués. Or, le Gouvernement s'il consent à accorder une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement, réduit dans le même temps les dépenses d'investissement.

Un tel choix est grave, car il ralentit non seulement l'expansion économique à court terme, mais également compromet l'évolution à moyen terme. Dans plusieurs domaines, le Gouvernement s'est en effet contenté de poursuivre avec des moyens financiers réduits, la réalisation des opérations entreprises depuis un certain temps. Peu de mesures réellement nouvelles ont été engagées.

Dans ces conditions, suivant la proposition de son Rapporteur, M. Louis Virapoullé, la Commission des Lois du Sénat vous propose de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits des Départements d'Outre-Mer inscrits dans le projet de loi de finances pour l'exercice 1983.